République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt huit octobre, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Logrian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 22 octobre 2026
Date d'affichage : le 22 octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 4 = 44
Votants par procuration : 4
Absents excusés : 6
Absents : 6

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, MM. GOURDIN Roland, MARTINEZ Aurélien, MAZAURIC Pierre, Mme LEFORT Véronique, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, MONEL José.

Procurations :
M. DOMINICUS Romain à M. CASTELLVI Jean-Marie
Mme AGNIEL Virginie à M. GAILLARD Olivier
M. FIORENZANO Johan à M. MOH Cyril
M LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. PINCHARD Philippe, BARON Jérôme, SALA Michel, Mmes COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MEUNIER Hélène, REMILLY Christine.

Absents : MM. FURESTIER David, SIPEIRE Jacky, TORTOSA Bruno, WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme OCHRYMCZUK Anny.

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h03

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_149_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°149/2026 : Demande de subvention pour la construction d'un pôle enfance jeunesse intercommunal auprès du FEDER

Philipe CASTANON rappelle que la communauté de communes s'est engagée à réaliser un pôle enfance jeunesse intercommunal en l'inscrivant dans son projet de territoire 2017-2027 approuvé le 26 juillet 2017. La création du pôle enfance jeunesse intercommunal est l'une des actions listées dans la première des quatre priorités stratégiques de ce document cadre : « la consolidation d'un socle commun de services à la population ».

Il indique qu'au vu de son caractère d'intérêt général, le projet est aussi inscrit dans l'ensemble des documents stratégiques de la communauté de communes tels que l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Contrat Territorial Occitanie (CTO) PETR Causses & Cévennes - Piémont 2022-2028 (approuvé le 3 mars 2023) et la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027.
Cet équipement aura pour vocation d'accueillir les services existants de la communauté de communes du Piémont Cévenol en matière d'enfance et de jeunesse dans un même lieu.

Il précise que la création de cet équipement permettra ainsi de développer les actions qui se veulent transversales à l'enfance, la jeunesse et la parentalité. Ce bâtiment sera mutualisé entre trois services : le centre de loisirs "les Aventuriers", les ateliers itinérants du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et le Relais Petite Enfance (RPE).
Il ajoute que pour mener à bien cette opération, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention d'investissement à hauteur de 500 000€ dans le cadre du FEDER, sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES		**RECETTES**		
OBJET	**MONTANT HT**	**OBJET**	**MONTANT HT**	
AMO phase travaux	38 000,00 €	FEDER	500 000,00 €	15,33%
Notaire : achat terrain	6 000,00 €	ETAT	600 000,00 €	18,40%
Géomètre	5 000,00 €	REGION	200 000,00 €	6,13%
Publication Marché de travaux	9 000,00 €	REGION et BANQUE DES TERRITOIRES	20 000,00 €	0,61%
Architecte maitrise d'œuvre (12,5%)	325 800,00 €	CD30	300 000,00 €	9,20%
Bureau de contrôle technique	15 490,00 €	CAF FPT LAEP	110 000,00 €	3,37%
Coordonnateur sécurité et protection santé	9 300,00 €	CAF PIAJE RPE	110 000,00 €	3,37%
Etudes de sol et diagnostic	10 000,00 €	CAF FPT ALSH	300 000,00 €	9,20%
Dommage ouvrage	37 770,00 €			
Travaux	2 606 400,00 €			
Equipements informatiques	20 000,00 €			
Copieur	7 000,00 €			
Téléphonie	6 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	1 120 760,00 €	34,37%
Equipements mobilier	20 000,00 €			
DIVERS IMPREVUS	145 000,00 €			
TOTAL	3 260 760,00 €	TOTAL	3 260 760,00 €	100,00%

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_149_28

Jean-Louis LAGARDE s'interroge sur l'évolution du montant du plan de financement. Il rappelle que, lors du dernier conseil communautaire, une demande de subvention avait été votée sur la base d'un plan de financement d'un montant total de 3 161 310,00 €, tandis que le plan de financement soumis au vote aujourd'hui s'élève à 3 260 760,00 €. Il souhaite connaître les raisons de cette différence.
Philipe CASTANON confirme que le montant a été réajusté afin de prendre en compte les résultats de l'étude G2 concernant les sols et les autres structures, ainsi que les exigences de la commission de sécurité, qui impose la construction de deux escaliers supplémentaires.
Jean-Louis LAGARDE souhaite également savoir pourquoi le montant de la subvention sollicitée auprès du FEDER ne figurait pas dans le précédent plan de financement ?
Philipe CASTANON explique que le plan de financement est actualisé et mis à jour à chaque étape de l'avancement du projet.
Fabien CRUVEILLER rappelle qu'il s'agit du dernier projet inscrit au projet de territoire et qu'il répond à des besoins de l'ensemble des usagers du secteur cigalois.
Il souligne également que, compte tenu du contexte actuel, la loi de finances qui se profile va nous obliger et nous contraindre de plus en plus. Les aides financières sont susceptibles de diminuer. Il estime toutefois que la communauté de communes à la chance de pouvoir encore bénéficier du soutien de ses partenaires financiers dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le projet de territoire 2017-2027 approuvé le 26 juillet 2017,
Considérant les documents stratégiques de la Communauté de commune : avenant au contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Contrat Territorial Occitanie (CTO) PETR Causses & Cévennes - Piémont 2022-2028, Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans lequel le projet s'inscrit.
Considérant la nécessité de construire un pôle enfance jeunesse intercommunal à St Hippolyte du Fort afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de développer les services autour de l'enfance et la jeunesse sur le territoire
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement comme suit :

DEPENSES		**RECETTES**		
OBJET	**MONTANT HT**	**OBJET**	**MONTANT HT**	
AMO phase travaux	38 000,00 €	FEDER	500 000,00 €	15,33%
Notaire : achat terrain	6 000,00 €	ETAT	600 000,00 €	18,40%
Géomètre	5 000,00 €	REGION	200 000,00 €	6,13%
Publication Marché de travaux	9 000,00 €	REGION et BANQUE DES TERRITOIRES	20 000,00 €	0,61%
Architecte maitrise d'œuvre (12,5%)	325 800,00 €	CD30	300 000,00 €	9,20%
Bureau de contrôle technique	15 490,00 €	CAF FPT LAEP	110 000,00 €	3,37%
Coordonnateur sécurité et protection santé	9 300,00 €	CAF PIAJE RPE	110 000,00 €	3,37%
Etudes de sol et diagnostic	10 000,00 €	CAF FPT ALSH	300 000,00 €	9,20%
Dommage ouvrage	37 770,00 €			
Travaux	2 606 400,00 €			
Equipements informatiques	20 000,00 €			

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_149_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Copieur	7 000,00 €			
Téléphonie	6 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	1 120 760,00 €	34,37%
Equipements mobilier	20 000,00 €			
DIVERS IMPREVUS	145 000,00 €			
TOTAL	3 260 760,00 €	TOTAL	3 260 760,00 €	100,00%

- de solliciter auprès du FEDER une aide financière pour le projet de construction du pôle enfance jeunesse intercommunal de St Hippolyte du Fort à hauteur de 500 000,00 €
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 02.11.2026
- de la publication : 02.11.2026

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_149_28